

4-2 Présentation du projet version tableau

Titre	Comité de réflexion ad hoc sur les responsabilités du RSSS de développer une offre de services publics/ développement de services par les organismes communautaires
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Les compressions budgétaires et les diverses réformes de la SSS qui ont entraîné le RSSS à couper dans ses services et/ou les contractualiser, notamment en sollicitant le milieu communautaire • Une opération qui, au fil du temps, a des répercussions sur la nature du milieu communautaire, mais que les groupes n'analysent pas tous de la même façon • Et qui finalement génère une tension dans le CRADI et entre les membres du CRADI
Mandat	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un cahier de réflexion sur le thème : responsabilité du RSSS de développer une offre de services publics, responsabilité des OC dans l'offre de services en SSS • Distribuer le cahier aux membres • De sorte que les membres prennent position dans leurs instances • Afin de permettre au CRADI de se positionner en AGE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux OC de se positionner sur la question de la responsabilité du RSSS /usagers/ sa mission de service public • Permettre aux OC de se positionner comme OC sur leur rôle et place dans la société/ responsabilité ou non dans le Réseau public • Réaffirmer ou non le rôle des OC dans la défense des droits des usagers, notamment les droits à la santé, aux services sociaux, à l'éducation, etc. • Réfléchir à l'importance pour un si petit milieu de se présenter comme un milieu concerté qui véhicule des positions claires, et des orientations précises au bénéfice des personnes ayant une DI ou un TED • Si possible, sortir de l'exercice avec des positions concertées adoptées sur la responsabilité du RSSS comme service public et sur la position du communautaire sur son rôle dans ou à côté du RSSS, ainsi que dans la défense collective des droits des personnes ayant une DI ou un TED
Constitution du comité	<ul style="list-style-type: none"> • 6 organismes du CRADI ayant droit de vote dont 2 organismes défense des droits, 2 organismes de services, 2 organismes qui font de la défense des droits et des services. • 1 représentant de PHAS n'ayant pas droit de vote • 1 représentante du CRADI n'ayant pas droit de vote • 1 consultante externe n'ayant pas droit de vote
Déroulement, Principales	<ul style="list-style-type: none"> • Novembre 2019 : début des travaux, mise en forme du projet, première rencontre du groupe, compréhension, concertation et entente sur le mandat, ajustements sur les modalités de travail proposées, sur l'échéancier

<p>étapes et échéancier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entre décembre 2019 et novembre 2020, rencontres du comité pour opérationnaliser les travaux : analyse de la situation selon 4 axes, construction de positions et de recommandations. • Entre décembre 2019 et mars 2019 : mise en forme d'un cahier de réflexions pour les associations et leurs membres. • Entre décembre 2019 et mars 2020, confection d'un portrait du milieu communautaire concernant l'ensemble de leurs activités de défense des droits et de services • Entre décembre 2019 et mars 2020 : confection d'un portrait du réseau SSS sous l'angle de l'accès aux services, des coupures de services et des mesures adoptées pour comprimer les dépenses. • Mars 2020 : Préparation de la rencontre des associations et confection d'un outil synthétique pour être utilisé par les associations • Avril 2020: rencontre des associations pour leur présenter les travaux et les préparer en vue de leurs assemblées générales • Mai 2020-Juin 2020 : AGA des groupes, consultation des membres des groupes • Juin-Août 2020 : prise de position par les associations et recommandations au comité • Septembre 2020 : synthèse des consultations des groupes par le comité, rédaction de recommandations, adoption préalable des recommandations par le CA en vue de l'AGE • Octobre 2020 : préparation de l'assemblée. • Automne 2020 : assemblée délibérante du CRADI
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une position du CRADI sur la responsabilité du Réseau public/responsabilité ou le choix possible des OC • Pour les OC avoir une meilleure conscience de leur rôle et des conséquences de leurs choix /les grandes orientations de la société québécoise • Une plus grande mobilisation, coopération et harmonie au niveau du CRADI et entre ses membres
<p>Documents à produire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un cahier de réflexion qui fournit aux organismes des outils pour entamer une réflexion dans les organismes et se positionner. • Des portraits, notamment celui du communautaire sur lui-même. • Un compte-rendu des travaux • Une énumération des positions adoptées en AG, et à engranger comme des positions de base du CRADI et de ses membres pour les prochaines années.